

SEANCE DU 14 MAI 2024 A 20H15

Cinquième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova Solveig Rüfenacht
	Messieurs	Jean-Jacques Nussbaumer, président Paolo Gradassi Nicolas Meda Christian Tripod
Excusés :	Mesdames	Zélie Guerra Céline St Mart
	Messieurs	Yann Berney Pierre Laugeri Alain Pipoz
Absent :	Monsieur	David Schütz

.....
Exécutif :

Présents :	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
	Monsieur	François Mumenthaler, administrateur nommé par le Conseil d'Etat
Excusée :	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent.

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2024**
2. **Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Réélection du Président, vice-présidente et bureau du CM
 - 2.2 Décision ACG
 - 2.3 Rapport administratif 2023
3. **Communications du Maire et des Adjointes**
 - 3.1 Bornes de recharge
 - 3.2 Réponse à la motion des panneaux de votations
4. **Rapports de Commissions**
 - 4.1 Commission Culture et loisirs

- 4.2 Commission Environnement
- 4.3 Commission Bâtiments
- 4.4 Commission des Finances
- 4.5 Commission Aide à l'étranger
- 4.6 Commission Routes et parkings

5. Projets de délibérations, motions et résolutions

- 5.1 Délibération pour l'approbation des comptes 2023
- 5.2 Délibération pour l'approbation des comptes de la Fondation intercommunal de Pré-Bois

6. Propositions individuelles et questions

Huis-clos pour une naturalisation.

1. Approbation du PV de la séance du 16 avril 2024

J.-J. Nussbaumer ouvre la séance à 20h15. Il a le plaisir d'annoncer que la santé de Z. Guerra, vice-présidente du CM s'améliore, elle quittera bientôt le CHUV pour un établissement de convalescence. Sa famille demande cependant de ne pas encore la contacter par message ou téléphone pour le moment.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 16 avril 2024, rédigé par Heidi Schütz, ne suscite pas de remarque et est approuvé par 6 oui, 0 non et 0 abstention. J.-J. Nussbaumer remercie la rédactrice.

.....

2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Réélection du Président, vice-présidente et bureau du CM

Conformément au règlement du Conseil municipal, le moment est venu de réélire le bureau du CM. J.-J. Nussbaumer demande si un membre du CM est intéressé par la fonction de président, ce qui n'est pas le cas. J.-J. Nussbaumer annonce qu'il est d'accord de continuer tout comme P.-A. Aubert, secrétaire du CM, ainsi que Z. Guerra qui conserve son poste de vice-présidente du CM, elle annoncera ses intentions pour l'avenir lorsque sa santé le lui permettra.

F. Mumenthaler après avoir consulté le règlement du CM informe qu'en cas de vacance du poste de Président, c'est le doyen d'âge du CM qui remplirait cette fonction.

S. Rüfenacht prend la parole pour remercier J.-J. Nussbaumer pour son remarquable travail.

J.-J. Nussbaumer est réélu par applaudissement à l'unanimité des membres présents.

La vice-présidence sera attribuée au doyen d'âge présent lors de la séance en cas de besoin pendant l'absence de la vice-présidente (note du secrétaire général).

2.2 Décision ACG

En date du 28 février 2024, l'Assemblée générale de l'ACG a validé l'octroi, par le Fonds intercommunal à la commune de Vernier, d'une subvention d'investissement de 5,4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culturel (Centre culturel de Châtelaine). Cette décision a échappé au secrétariat général donc le CM n'a pas pu faire opposition. Seul Laconnex a fait valoir son droit d'opposition. La décision est cependant tout de même entrée en force car une commune faisant opposition ce n'est pas suffisant. Le CM prend acte.

2.3 Rapport administratif 2023

J.-J. Nussbaumer rappelle aux présidents des Commissions de rendre leur rapport annuel 2023 dès que possible et les en remercie.

3. Communication du Maire et des Adjointes

3.1 Bornes de recharges

J.-J. Nussbaumer donne la parole à V. Hornung qui a repris le dossier de l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques après le départ de H. Louvrier, ancien adjoint, ceci avec l'aide des SIG, de l'administration communale ainsi que de P.-A. Aubert.

V. Hornung présente le document réalisé en collaboration avec les SIG (voir annexe). En résumé, un emplacement sera équipé en 2024, soit la place du village. Six autres emplacements sont envisagés à l'horizon 2026.

T. Grunshnova demande si un emplacement sera équipé sur le parking des Grands-Hutins.

Non, il n'y a pas assez d'électricité sur cette place.

A.-S. Fillistorf demande ce qu'il en est du parking du 39 – 41 route de Céligny.

P.-A. Aubert répond que ce parking est sur du domaine privé.

Ch. Tripod informe que le futur parking des immeubles de la Fondation communale sera équipé et demande combien de bornes sont disponibles dans le parking des Grands-Chênes.

P.-A. Aubert répond que l'ossature pour l'installation des bornes est disponible à chaque étage, chaque locataire peut prendre contact avec la Romande Energie pour louer ou acheter une borne.

Ch. Tripod demande si les SIG ont été mis en concurrence avec la Romande Energie.

P.-A. Aubert répond qu'il s'agit d'une prestation plus avantageuse chez SIG qui gère tout jusqu'à l'installation de la borne.

P. Gradassi s'étonne de la situation des locataires, si le locataire part que se passe-t-il ?

V. Hornung répond que les Régies ont l'habitude de gérer ces situations.

S. Rüfenacht s'inquiète du problème des véhicules qui « squattent » les places publiques tout le week-end.

Ch. Tripod croit savoir que si une personne laisse la voiture plus d'une heure après la fin de la charge, la taxe devient élevée, à vérifier.

N. Meda craint également le problème de « squattage ».

S. Rüfenacht conseille de mettre en place un système de surveillance.

N. Meda remercie l'Exécutif et salue ce projet, il fait une remarque concernant les deux places prévues devant les Grands-Chênes, il craint pour la sécurité des enfants qui circulent beaucoup à cet endroit et trouverait plus judicieux d'installer ces bornes sur le parking du local des pompiers.

A.-S. Fillistorf fait remarquer que le parking de la gare est utilisé par les clients du Buffet de la gare et non pas par les habitants du village. Elle suggère d'installer plutôt des bornes sur les deux places communales devant chez la famille Pfeiffer.

V. Hornung entend les remarques, l'Exécutif va réfléchir aux emplacements. Ces installations constituent des investissements énormes, l'aide et la participation financière des SIG est donc très importante. Les frais à la charge de la commune sont uniquement le génie civil et les marquages au sol.

3.2 Réponse à la motion des panneaux de votations

J.-J. Nussbaumer donne la parole à V. Hornung au sujet de la motion du 7 novembre 2023 au sujet de l'emplacement des panneaux pour les affiches des votations.

V. Hornung annonce que l'Exécutif a étudié les possibilités de déplacement des panneaux. Malheureusement pour les personnes qui n'apprécient guère l'emplacement devant la Mairie, aucune autre solution acceptable n'a été trouvée.

J.-J. Nussbaumer aimerait connaître les motifs du refus de la solution des Grands-Chênes.

V. Hornung répond que la SGA, en charge du collage des affiches, intervient jusqu'à une certaine hauteur acceptable. D'autre part, le service des votations et élections doit approuver les emplacements et la proximité des poubelles n'est pas favorable.

4. Rapports de Commissions.

4.1 Commission culture et loisirs

N. Meda annonce le « Vide greniers » du 26 mai 2024 ainsi que le « Cinéma sous les étoiles » le 15 juin 2024 sur la place des Grands-Chênes.

Il annonce également que lors de la Fête de l'Escalade à Céligny, une partie de la Compagnie 1602 nous fait l'honneur de venir à Céligny. Soixante personnes costumées seront présentes le 7 décembre 2024.

4.2 Commission environnement

P. Gradassi annonce l'organisation par la Commission environnement du Clean up Day, le 14 septembre 2024.

4.3 Commission bâtiments

Rien à signaler de nouveau.

4.4 Commission des Finances

J.-J. Nussbaumer donne la parole à S. Rüfenacht, présidente de la Commission des finances.

S. Rüfenacht annonce que la commission des finances attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que les comptes 2023 confirment une érosion des revenus fiscaux de la commune qui n'est pas compensée par d'autres sources de revenus et/ou par une baisse des charges. Sans la réévaluation des titres de la commune, réalisée en conformité avec les normes légales, les comptes auraient présenté un déficit ceci malgré une gestion rigoureuse des coûts d'exploitation.

En conclusion, la Commission des finances invite l'Exécutif à examiner les possibilités de sources de revenus supplémentaires en vue des pertes fiscales prévisibles ces prochaines années.

V. Hornung demande l'analyse de F. Mumenthaler.

F. Mumenthaler estime qu'en comparaison avec la commune d'Onex qui a des corrections positives, Céligny a des corrections négatives, notre commune participe à la péréquation mais n'en bénéficie pas.

Il pense que pour l'élaboration du plan financier, il faudrait prévoir une évolution plate ces prochaines années.

S. Rüfenacht et la Commission des finances recommande au CM d'accepter les comptes 2023 tels que présentés, affichant au 31 décembre 2023 un capital propre de la Commune de 34'105'305 francs, en hausse de 287'079.77 francs.

4.5 Commission Aide à l'étranger

Rien à signaler pour l'instant.

4.6 Commission Routes et Parkings

Rien à signaler pour l'instant.

5. **Projet de délibérations, motions et résolutions**

5.1 Délibération pour l'approbation des comptes 2023

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission des finances du 5 mai 2024,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 3'595'232.12 F aux charges et de 3'882'311.89 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 287'079.77 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : Résultat opérationnel de 287'079.77 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de 289'799.60 F aux dépenses et de 56'000,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 233'799.60 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 45'328'382.07 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 247'088.78 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.2 Délibération pour l'approbation des comptes 2023 de la Fondation intercom. de Pré-Bois

F. Mumenthaler lit le rapport annuel 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

La Fondation Pré-Bois est active pour consolider la forme que doit prendre le projet de piscine intercommunale. Le travail est réparti entre trois commissions pour plus d'efficacité. Parallèlement les partenaires privés poursuivent leurs négociations pour faire aboutir le PLQ du site.

V. Hornung rappelle qu'il s'agit d'un projet intercommunal de 11 communes et de partenaires privés qui tentent de construire une nouvelle piscine olympique couverte dont le besoin est établi.

P. Gradassi demande si le rapport de la Fondation intercommunale pourrait être ajouté sur CMnet.

F. Mumenthaler lit la délibération :

Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 12 avril 2024,

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 1 oui, 0 non et 5 abstentions.

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

6. Propositions individuelles et questions

Nouvelle salle communale.

Ch. Tripod demande si l'Exécutif a débuté les réflexions sur la nouvelle salle communale.

V. Hornung répond que la personne qui soutiendra la mairie pour l'encadrement d'un forum citoyen vient début juin pour organiser cette journée.

Affichage.

N. Meda remercie pour l'affichage du « Vide greniers ». Il suggère qu'un emplacement d'affichage soit installé entre les deux fenêtres du local des pompiers.

A.-S. Fillistorf propose un affichage dans le bas du village.

Buvette de la plage « La Célignote ».

La buvette est ouverte depuis le week-end dernier.

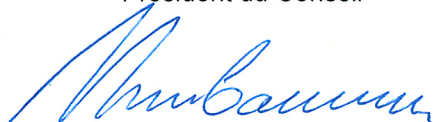
Porte-vélos.

J.-J. Nussbaumer et A.-S. Fillistorf demandent l'installation de porte-vélos de qualité à la plage et aux abords de la place de jeux de l'ancienne gare.

Le président lève la séance à 21H30

Huis-clos pour une naturalisation.

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale